

Section 3.—Commission Canadienne de Radiodiffusion.*

Depuis l'inauguration de ses premiers réseaux, vers le milieu de 1933, jusqu'à l'époque actuelle, la Commission Canadienne de Radiodiffusion a maintenu un service d'émissions quotidiennes selon un horaire régulier pour le bénéfice de toutes les régions canadiennes. Ses émissions régulières ont représenté en moyenne 40 heures par semaine, soit 4½ heures les jours ouvrables et environ 9 heures le dimanche, et des heures additionnelles le samedi à certaines époques. Pendant les jours ouvrables les émissions ont eu lieu dans la soirée, moment de la journée où le plus grand nombre d'écouteurs peut être atteint. Les émissions dominicales embrassent aussi plusieurs heures de l'après-midi. La Commission dessert la population au moyen de réseaux d'irradiation organisés de la façon suivante:

Le réseau des Provinces Maritimes qui dessert la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick;

Celui du Moyen-Est desservant l'Ontario et le Québec;

Celui du Centre desservant le Manitoba et la Saskatchewan;

Celui du Pacifique qui dessert l'Alberta et la Colombie-Britannique;

Le réseau du Moyen-Ouest desservant le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta;

Celui de l'Est, qui embrasse les réseaux des Provinces Maritimes et du Moyen-Est;

Celui de l'Ouest, qui embrasse les réseaux du Centre, du Moyen-Ouest et du Pacifique;

Le réseau National, qui comprend tous ceux qui précèdent et qui, de la sorte, dessert toutes les régions du Canada.

A la fin de 1934, les réseaux de la Commission comptaient plus de 50 postes émetteurs disséminés à travers le pays tout entier, depuis Sydney, N.-E. jusqu'à Vancouver, C.-B. Vingt-trois d'entre eux étaient des postes "fondamentaux" qui, exploités par la Commission ou ayant conclu des arrangements avec celle-ci, ont réservé chaque jour un temps déterminé aux émissions de la Commission. Les autres étaient des postes qui avaient accès au service fourni pour la Commission, mais qui n'étaient aucunement obligés de l'utiliser. Les postes des réseaux sont reliés par environ 12,000 milles de fil, soit environ 5,900 milles de fil double de relai. Ce système de liaison par fil nécessite l'utilisation d'un circuit moniteur télégraphique comportant 5,900 milles de fil et 64 stations de relai et de commande. La liaison par fil a été assurée conjointement par les services télégraphiques du Canadien Pacifique et du Canadien National en vertu d'une entente contractuelle avec la Commission. Six des stations de réseau sont exploitées par la Commission elle-même.

Le service national de radiodiffusion observe la coutume générale en ce qui a trait à la nature et à la variété des programmes. Les émissions quotidiennes, toutefois, excluent toute publicité, directe ou indirecte, et toutes les villes canadiennes prennent part aux émissions. Dans ses grandes lignes, le service régulier comprend: des programmes récréatifs, musicaux pour la plupart; des émissions documentaires et éducatives; des nouvelles et pronostics de température, et des programmes spéciaux. Ce n'est là, toutefois, qu'une classification générale. Il serait difficile d'établir la teneur exacte des émissions, car plusieurs des programmes réguliers tombent sous deux rubriques ou davantage. Ainsi, un grand nombre de programmes musicaux sont directement éducatifs et documentaires, en ce sens qu'ils comportent des aperçus sur la vie et les œuvres des grands compositeurs. Les programmes

*Communiqué par M. Hector Charlesworth, président de la Commission canadienne de radiodiffusion.